

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2019

---

RÉFORME EUROPÉENNE DU DROIT D'ASILE - (N° 2343)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL53

présenté par  
M. Mendes, rapporteur

-----

### ARTICLE UNIQUE

À la fin de l'alinéa 28, substituer au mot :

« commun »

le mot :

« précis ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement qui permet de préciser la rédaction de l'alinéa relatif à situation des mineurs isolés.